



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-3-10-3

Séance du vendredi 6 mars 2020

POLITIQUE DE L'HABITAT - CONVENTION FINANCIÈRE DE SUIVI-ANIMATION DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL HABITER MIEUX 68 DANS LE HAUT- RHIN POUR L'ANNÉE 2020

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MILLION donne procuration à M. WITH.
M. MUNCK donne procuration à M. BIHL

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-10-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de l'Habitat,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-6-10-7 du 15 juin 2018 relative à la convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » sur le territoire du Haut-Rhin (hors Mulhouse Alsace Agglomération) 2018 – 2023, signée le 2 juillet 2018,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-7-10-12 du 6 juillet 2018 relative à la convention de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » dans le Haut-Rhin 2018 - 2023, signée le 23 juillet 2018,

- VU la convention financière pour le 2ème semestre 2018 signée le 23 juillet 2018 entre le Département du Haut-Rhin et CITIVIA SPL pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » dans le Haut-Rhin,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2015-5-10-7 du 22 mai 2015 relative à la convention de financement de la prestation de suivi-animation de la réalisation des travaux de protection du bâti des riverains de certains Plans de Préventions des Risques Technologiques haut-rhinois, signée entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin en date du 19 juin 2015,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement lors de sa réunion du 7 février 2020,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Fixe la rémunération à CITIVIA SPL au montant maximum de 315 000 € TTC pour l'année 2020, révisé annuellement sur la base de l'indice SYNTEC, au titre de l'accompagnement des ménages assuré par CITIVIA SPL dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » sur la période 2018/2023 ;
- Approuve la convention financière de suivi-animation du programme d'intérêt général habiter mieux 68 dans le Haut-Rhin entre le Département du Haut-Rhin et CITIVIA SPL pour l'année 2020 jointe en annexe à la présente délibération ;
- Autorise la Présidente à signer cette convention ;
- Impute les dépenses au Programme H824 (MIL 2014) – Chapitre 011 – Fonction 72 – Nature 6188 – Code programme 3088 - Service 541 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité